



**N° 22.17**

**AVANCEMENT DE GRADE CATEGORIE C  
Mise à jour des effectifs**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,  
Le bureau dûment convoqué le 07 avril  
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT  
Et la délibération  
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 13 avril 2022  
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

**PRESENTS :**

Monsieur FAYET Michel  
Monsieur MARMONIER Pierre  
Monsieur ROSET Patrick  
Madame DEBES Céline  
Monsieur VILLARD Claude  
Monsieur CASTAING Patrick

Il est exposé :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante du SMND de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

### CREATION DE POSTE – avancements de grade catégorie C

1 – Dans la suite des propositions faites par les responsables de service, en lien avec les critères fixés par la délibération 21.13, en date du 10 mars 2021, approuvant les Lignes Directrices de Gestion, et conformément aux ratios fixés par la délibération n°20.24 du 1<sup>er</sup> juillet 2020, afin de permettre aux agents promouvables de la catégorie C d'accéder à un avancement de grade, il est proposé les créations de postes ci-dessous :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 3 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 4 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,

La suppression des postes d'origine sera faite, après avis du prochain Comité technique.

### Tableau des effectifs mis à jour

	Nombre total de postes
Dir. Ets pub. 20 à 40	1
Attaché HCL	1
Attaché principal	1
Rédacteur Territorial	2
Rédacteur ppal 2CI	1
Rédacteur ppal 1ere CI	1
Adjt administratif	3
Adjt administratif Ppal 2CI	5
Adjt administratif Ppal 1CI	3
Ingénieur	1
Ingénieur Ppal	2
Technicien	1
Technicien Ppal 1CI	3
Agent de maitrise	4
Agent de maitrise Ppal	5
Adjoint technique TC	64
Adjoint technique TNC 50%	1
Adjoint technique Ppal 2CI	40
Adjoint technique Ppal 1CI	35
Grade non statutaire	4
<b>Total général</b>	<b>178</b>

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 13 avril 2022**

Michel FAYET,  
Président

